Envoyé en préfecture le 07/03/2019
Reçu en préfecture le 07/03/2019
Affiché le
ID : 026-212600068-20190304-2019_03_04_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ALLEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents lors de la délibération
19	19	15

Date de la convocation
27 février 2019

Date d'affichage
11 mars 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15	2	0

Séance du 4 mars 2019

Le lundi 4 mars 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.
Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON représentée par Gérard CROZIER, Chantal ANDRIES représentée par Sylvie VACHON.
Etaient absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DEFROIDCOURT.
Secrétaire de séance : Fanny MOREL.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE : Signature du marché (4 lots)

Le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 2 juillet 2018 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour réaliser les travaux d'aménagement de la Traverse du village, RD 93.

La procédure de mise en concurrence est une procédure « adaptée » conforme aux dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le marché de travaux est composé de 4 lots, et comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles. Un avis d'appel public à la concurrence a été affiché, envoyé à la publication (Dauphiné Libéré) et mis en ligne (www.marches-publics.info) le 31 décembre 2018.

Le marché est fructueux. Le montant total est supérieur au seuil interne de délégation au Maire fixé à 180 000 € HT par la collectivité dans sa délibération du 15 avril 2014. Le Conseil municipal est donc seul compétent pour approuver le marché et autoriser sa signature.

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver le marché selon les caractéristiques suivantes :

Lots	Candidats	Tche ferme	optionnelle 1	optionnelle 2	TOTAL
Lot 1 : Terrassements, bordures, chaussée, eaux pluviales, signalisation	Gpt **COLAS** (87 à 103 Av des Auréats 26000 VALENCE) – **OBOUSSIER TP** (Quartier les Blancs 26320 ST MARCEL LES VALENCE)	480 176,30 € HT	393 342,16 € HT	56 372 ,02 € HT	**929 890,48 € HT**
Lot 2 : Réseaux secs	**COLAS Réseaux** (2 rue des Lônes 07250 LE POUZIN)	103 415,00 € HT	103 175,00 € HT		**206 590,00 € HT**
Lot 3 : Revêtements qualitatifs, mobilier, maçonnerie	**SOLS VALLEE DU RHONE** (ZA de Fiancey 26250 LIVRON SUR DROME)	232 555,00 € HT	216 576,00 € HT	15 023,00 € HT	**464 154,00 € HT**

Envoyé en préfecture le 07/03/2019
Reçu en préfecture le 07/03/2019
Affiché le
ID : 026-212600068-20190304-2019_03_04_1-DE

Lot 4 : Aménagements paysagers	**GILLES ESPIC** (Les Jardins du Soleil Levant, 1418 RN7 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE)	56 148,90 € HT	64 468,05 € HT	4 117,50 € HT	**124 734,45 € HT**
TOTAL		**872 295,20 € HT**	**777 561,21 € HT**	**75 512,52 € HT**	**1 725 368,93 € HT**
TOTAL TTC		*1 046 754,24 €*	*933 073,45 €*	*90 615,02 €*	*2 070 442,72 €*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu l'identité des parties cocontractantes et le montant des prestations,

ACCEPTE les caractéristiques du marché de travaux.

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

INDIQUE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal, à l'article 2313.

Le Conseil approuve à la majorité absolue.

VOTE POUR : Gérard CROZIER en son nom et au nom de Jocelyne CASTON, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON en son nom et au nom de Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Christophe BURLING.

CONTRE : Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

MAIRIE D'ALLEX DROME

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER